

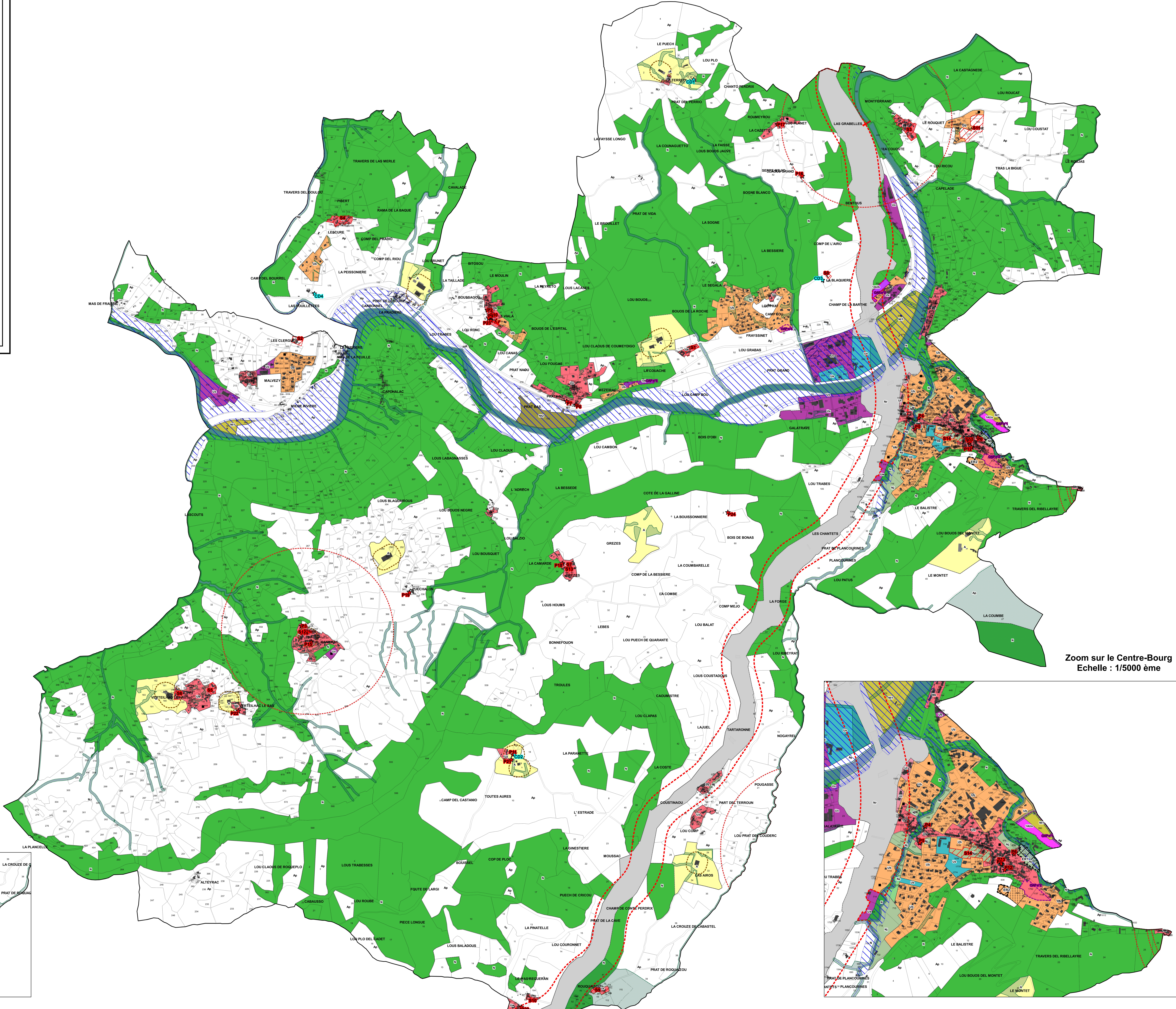
PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

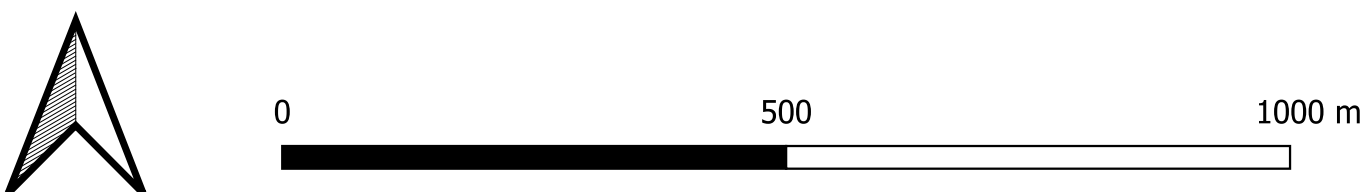
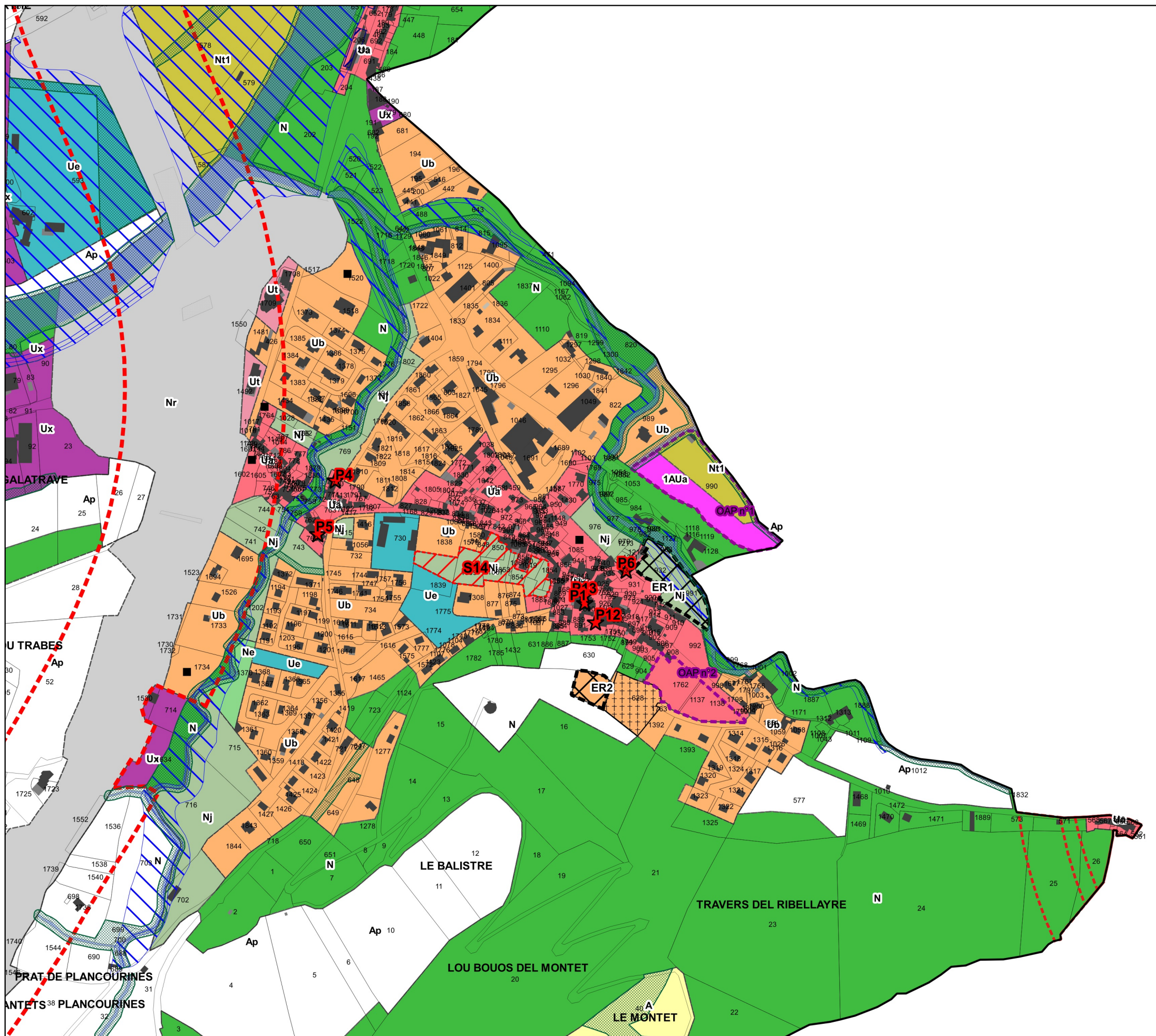
Département de la Lozère

Echelle : 1/7 500 ème

LEGENDE :	
ZONES URBAINES	
	Ua : Secteur urbanisé correspondant aux tissus bâtis anciens
	Ub : Secteur urbanisé correspondant aux tissus bâtis récents à dominante résidentielle
	Uc : Secteur urbanisé à vocation d'équipements et de loisirs
	Ut : Secteur urbanisé à vocation touristique
	Ux : Secteur urbanisé à vocation d'activités
ZONES A URBAINISER	
	1AUa : Zone à urbaniser à vocation mixte
	1AUb : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
	1AUc : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
ZONES AGRICOLES	
	A : Zone agricole
	Ap : Zone agricole protégée
ZONES NATURELLES	
	N : Zone naturelle
	Nc : Zone naturelle à vocation d'équipements
	Nj : Zone naturelle de jardins à valoriser
	Nr : Zone dédiée à l'autoroute et ses abords
	Nt1 : Secteur naturel à vocation touristique
	Nt2 : Secteur naturel d'aménagement de loisirs
ELEMENTS DE SURZONAGE	
	St : Stmment susceptible de changer de destination au titre de l'article L. 151-11 du code de l'urbanisme
	El : Eléments de patrimoine surfacique inventoriés au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme
	El : Eléments de patrimoine linéaire inventoriés au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme
	El : Eléments de patrimoine ponctuel inventoriés au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme
	Z : Zones d'intérêt écologique et paysager protégées au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
	E : Emplacement réservé
	P : Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
AUTRES ELEMENTS DE LEGENDE	
	B : Bande inconstructible de part et d'autre de l'ATS (L. 111-4 du code de l'urbanisme)
	M : Monument Historique
	P : Périmètre de 500m autour du monument historique
	P : Périmètres de réciprocité agricole
	A : Actualisation cadastrale
Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du bassin du Lot Aval :	
	Z : Zone bleue (Prescription)
	Z : Zone rouge (Interdiction)



Zoom sur le Centre-Bourg
Echelle : 1/5000 ème



Extrémité Sud de la commune

